

BARÈME D'HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTIONS (EN TTC)

Charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat. Tarif au 01/11/2025 (TVA à 20%)

Habitation / Terrain

Honoraires TTC

	Mandat Exclusif	Mandat Simple
Jusqu'à 100 000 €	6.5%	7.0%
De 100 001 à 150 000 €	6.0%	6.5%
De 150 001 à 200 000 €	5.5%	6.0%
De 200 001 à 250 000 €	5.0%	5.5%
De 250 001 à 340 000 €	4.5%	5.0%
De 340 001 à 450 000 €	4.0%	4.5%
Plus de 450 001 €	3.5%	4.0%

Parking

Parking/garage	10%
Immeubles commerciaux	10% TTC du montant de la transaction
Vente de fonds de commerce	10% TTC du montant de la transaction

Estimation : Offerte*

*les estimations sont offertes dans le cadre d'une mise en vente, hors mise en vente : facturation forfaitaire de 50 € TTC

Honoraires de locations baux d'habitation

À la charge du bailleur :

- Prestation de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 10 € TTC par m² de la surface « habitable »
- États des lieux : 3 € par m² de la surface « habitable »
- Entremise et négociation : 50 € TTC

À la charge du locataire :

- Prestation de visite, constitution de dossier et rédaction de bail : 10 € TTC par m² de la surface « habitable »
- États des lieux : 3 € par m² de la surface « habitable »

Honoraires de gestion locative

À la charge du bailleur :

- **OFFRE SIMPLICITE** : à 5,90% HT des encaissements (soit 7,08% TTC), tarif appliqué pour les loyers hors charges inférieurs à 1500 euros par mois
- **OFFRE GARANTIE TOTALE** : à 9,40% HT des encaissements (soit 10,78% TTC), tarif appliqué pour les loyers inférieurs à 1500 euros par mois dont 2,50% TTC pour l'assurance des risques locatifs et paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré).

HONORAIRES FIXÉS D'APRÈS LA LOI ALUR APPLICABLE AU 15 SEPTEMBRE 2014.

Le montant des honoraires réglés pour ces prestations ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur au plafond défini par la loi ALLUR.

Agence DRANCY - Tél. : 01 41 72 01 89 - slecomec@ladresse.immo